



LE COURRIER DU RETRAITÉ

Supplément au n° 219 de mars 2018
Section du Val d'Oise
<http://www.fgrfp95.webnode.fr>
<http://www.regionalefgrfpidf.webnode.fr>

N°57

MARS 2018

SOMMAIRE	page
L'édito	1
Elections à la CE	2
Bilan financier	2
Compte rendu AG	4
Retraité.e.s et CSG 18	5
L'EHPAD de Viarmes	6
Soutien aux EHPAD	7
EHPAD : une traînée de poudre...	8

L'ÉDITO par René MATÉOS, trésorier départemental

Réparer la démocratie

En 1935, Staline aurait répondu à Pierre Laval, alors président du Conseil, en visite à Moscou, qui lui demandait de faire un geste favorable envers le Vatican : « Oh ! Le pape ! Combien de divisions a-t-il ? ».

Aujourd'hui, on pourrait dire : « **La démocratie, combien de divisions ?** ».

L'opinion publique serait-elle de moins en moins attachée aux valeurs démocratiques ? Le désengagement des jeunes générations – et des moins jeunes – à l'égard du vote va croissant. Dans la 1^{ère} circonscription du Val d'Oise, lors de la récente élection législative partielle, le taux d'abstentions a atteint des records : 80 %. Le député LR a été élu avec 8 % des inscrits. Au second tour de l'élection présidentielle, le président de la République a été élu, lui, avec 43,61 % des inscrits et au 1^{er} tour, il avait obtenu 18,19 % des voix des inscrits. Pas vraiment représentatif !

Et pourtant, en dépit d'une assemblée largement favorable au gouvernement actuel, c'est par des ordonnances que le code du travail a été détricoté sans véritable débat. C'est par des ordonnances que la SNCF pourrait, à son tour, être victime d'un manque de démocratie. Bafouant une fois de plus les droits du Parlement. Ce que reprochait Winston Churchill au gouvernement britannique, en 1947, quand il lança la fameuse phrase : « La démocratie est un mauvais système, mais elle est le moins mauvais de tous les systèmes ».

En 2005, le peuple français rejette par référendum le traité constitutionnel européen (TCE). Hé bien, le gouvernement de l'époque impose ce TCE par un vote parlementaire, contre le peuple. Des traités commerciaux, TAFTA, CETA, sont imposés aux Européens sans débat ! C'est préoccupant ! C'est grave !

La loi Fillon de 2003 dégradant les conditions de départ à la retraite est imposée sans véritable négociation avec les partenaires sociaux. Les citoyens n'ont pas réussi à influencer les politiques publiques.

Un président de la République qui refuse de recevoir les représentants des retraité.e.s, des parlementaires qui ne répondent pas aux questions des citoyens ! Quel mépris ! Une fois encore, ce gouvernement joue, lui aussi, les retraité.e.s contre les actifs. Les agriculteurs contre les cheminots.

Les Français contre les migrants. Ainsi, les progrès humains piétinent. Et l'on se demande si le futur sera meilleur que le présent. Cependant, ici ou là, des citoyens se mobilisent pour défendre une zone, un territoire sacrifié, un hôpital aux personnels en souffrance, un EHPAD en sous-effectifs, aux mauvaises conditions de travail, des migrants maltraités... Ils réparent ainsi la démocratie, « **le moins mauvais des systèmes** ». L'abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes est une victoire historique. La pugnacité paie. Et cela, en dépit d'une répression féroce. Comme à Bure actuellement.

Adhérents directs

Cotisation 2018

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation 2018, faites-le sans tarder ; nous comptons sur vous. Merci.

FGR-FP

20, rue Vignon - 75009 PARIS
Directeur de publication : Michel SALINGUE
Dépositaire local : René MATÉOS
20, allée des lilas—95300 ENNERY

Imprimé par nos soins

Jeudi 5 avril 2018
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRINTEMPS

Lycée hôtelier
ERAGNY de 9 h à 12 h
(voir page 3)

9 h : café d'accueil—viennoiseries

Elections à la commission exécutive départementale et à la commission de contrôle des comptes

La CE est composée de 18 membres élus pour 4 ans et **renouvelables par moitié tous les 2 ans**. Cette année, 6 postes sont vacants et 6 sont renouvelables : Annie Abadie/Nicole Barlier/Géo Barbier/Philippe Marie/Guy Martel/René Matéos.
Les candidatures devront parvenir au trésorier départemental **au plus tard le lundi 2 avril 2018**.
Être candidat.e, c'est participer au fonctionnement de notre section et défendre, au nom de tous, nos justes revendications. C'est aussi aider à la rédaction de notre bulletin départemental. (3 à 4 réunions par an à CERGY).

JE SUIS CANDIDAT.E :

à la COMMISSION EXÉCUTIVE

Nom

Prénom

à la COMMISSION de CONTRÔLE DES COMPTES

Nom

Prénom

(cocher la case choisie)

dont l'élection aura lieu à l'assemblée générale du 5 avril 2018.

Adresse :

téléphone :

Adresse électronique :

Date :

signature :

Bulletin à adresser au trésorier de la section départementale : René Matéos— 20 allée des lilas—95300 ENNERY

le 31 mars 2018 dernier délai, le cachet de la poste faisant foi.

Compte financier de la section du Val d'Oise

FGR - FP 95

ANNÉE 2017

Section départementale du **95 FGT 2017** Dpt n° **95**

(2)

CHARGES

PRODUITS

NATURE DES OPÉRATIONS	MONTANT
1 Reversement sur cotisations	
C1 COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	61,04
C2 COTISATION FONDS D'AIDE AUX SECTIONS	36,90
C3 PARTICIPATION AUX FRAIS DE LA REGION	0,00

NATURE DES OPÉRATIONS	MONTANT
1 Cotisations	
P1 COTISATIONS ADHÉRENTS DIRECTS	1 927,20
P2 COTISATIONS ADHÉRENTS SYNDIQUÉS	1 085,70
P3 CONTRIBUTION DES DPTS AUX FRAIS DE LA REGION	

NATURE DES OPÉRATIONS	MONTANT
2 Dépenses de fonctionnement	
C4 RECRUTEMENT ADHERENTS ET COMMUNICATION	0,00
C5 EDITION BULLETIN DEPARTEMENTAL	2 528,67
C6 DIFFUSION BULLETIN DEPARTEMENTAL	1 401,28
C7 FRAIS DE FONCTIONNEMENT (affr. fournitures, pt matériel)	123,77
C8 FRAIS DEPLACEMENTS ET MISSION (titre dpt ou région)	69,30
C9 FRAIS ACTIONS DE FORMATION (STAGES)	0,00
C10 FRAIS CONGRES NATIONAL	0,00
C11 ASSURANCE MAIF	185,94
C12 LOCATION LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	0,00
C13 RBST FRAIS DEPLACEMENTS (CE Bureau) = P13	101,50
C14 ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAU	11,90
C15 AUTRES CHARGES	120,00
C16 DEPENSES ACTIVITES SPECIFIQUES	840,50

NATURE DES OPÉRATIONS	MONTANT
2 Autres recettes de fonctionnement	
P5 INTERETS LIVRET EPARGNE	
P6 PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PLACEMENTS	0,00
0	
P9 ACTIONS FORMATION (RBST FRAIS DE STAGES)	0,00
P10 CONGRES NATIONAL (RBST FRAIS DEPLAC)	0,00

NATURE DES OPÉRATIONS	MONTANT
3 Dépenses des sous-sections	
C17 SOUS SECTIONS DEPENSES	0,00
C18 VIREMENT VERS LIVRET CASDEN	0

NATURE DES OPÉRATIONS	MONTANT
P13 DONS FRAIS DES MILITANTS = C13	0,00
P14 CESSION MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAU	0,00
P15 AUTRES PRODUITS	0,00
P16 RECETTES ACTIVITES SPECIFIQUES	521,50
3 Recettes des sous-sections	
P17 SOUS SECTIONS RECETTES	0,00
P18 VIREMENT DU LIVRET CASDEN	3000,00

TOTAL DES CHARGES 5 480,80

TOTAL DES PRODUITS 6 534,40

RÉSULTAT au 31/12/2017 1053,60

AVOIR au 31/12/2017 12 640,93 €

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PRINTEMPS

Jeudi 5 avril 2018 de 9h précises à 12h

Lycée hôtelier, 77 rue de Pierrelaye ÉRAGNY-sur-OISE
(le plan d'accès pourra être adressé à ceux qui en feront la demande)

N'oubliez surtout pas de vous inscrire au REPAS : voir encadré CI-DESSOUS

Ordre du jour proposé :

- 1) Approbation du compte rendu de l'assemblée générale du 5 décembre 2017 .
- 2) Point financier . Compte rendu de la commission de contrôle des comptes de l'exercice 2017.
- 3) Élections à la commission exécutive départementale et à la commission de contrôle des comptes.
- 4) Intervention de Jean-Marie BONTEMPS : actualités départementales et CDCA.
- 5) Intervention de **Jean-Pierre LANÇON**, secrétaire national de la FGR, chargé de la fonction publique.
- 6) Questions diverses (**à faire parvenir à René MATÉOS pour le vendredi 30 mars 2018 dernier délai**).

REPAS AMICAL

à l'issue de l'assemblée générale
au restaurant du lycée hôtelier

MENU

Œuf poché meurette
Fricassée de volaille à l'indienne, riz aux poivrons
Pâtisserie du jour

INSCRIPTION au repas de l'AG (attention : dès réception du bulletin)

Adressez un **chèque de 21 € par personne**
libellé à l'ordre de « FGR-FP Val d'Oise »
ou un courriel ou téléphonez

à René MATÉOS 20 allée des lilas 95300 ENNERY
r.mateos@orange.fr, 01 30 38 39 10 ou 06 77 15 30 58

Le BILLET du TRÉSORIER

(aux adhérents « directs »)

Merci aux adhérents « directs »

qui n'ont pas encore réglé

leur **cotisation 2018** de l'adresser à René MATÉOS,

20 allée des lilas 95300 ENNERY

dès que possible **afin d'éviter l'envoi d'un RAPPEL**
(chèque à établir à l'ordre de « FGR-FP 95 ».

montant : voir ci-contre)

NB. Les cotisations sont payables par année civile.

**Merci de joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour envoi de la carte
d'adhérent 2018.**

Merci à tous ceux qui acceptent l'envoi du bulletin départemental par internet. Ils reçoivent aussi désormais la NEWSLETTER de la FGR nationale. Continuez à vous signaler en donnant votre adresse électronique à :

r.mateos@orange.fr

Cotisations année 2018

montant mensuel de la pension	Cotisation annuelle
jusqu'à 1 000 €	19,20 €
de 1 001 à 1 150 €	26,80 €
1 151 € à 1 260 €	31,90 €
1 261 € à 1 460 €	40,00 €
1 461 € à 1 670 €	44,40 €
1 671 € à 1 890 €	52,30 €
1 891 € à 2 620 €	59,20 €
au-delà de 2 620 €	69,40 €

**Adhérents directs : réglez votre
cotisation dès maintenant !**

Un nouvel adhérent : une priorité pour chacun d'entre nous !

Vous connaissez un.e retraité.e de la fonction publique (de l'État, des collectivités publiques ou hospitalières) qui n'a pas encore rejoint la FGR par négligence ou par ignorance de l'existence de notre fédération, transmettez au trésorier ses nom, prénom, adresse. Nous le contacterons. Merci !



Compte rendu rapide de l'assemblée générale du 5 décembre 2017

Le compte rendu intégral est publié sur le site de la section départementale

Philippe Marie ouvre la séance à 9h30 en rappelant que notre section départementale n'a toujours pas de secrétaire. Il remercie tous ceux qui l'ont aidé pour la préparation de cette assemblée générale. Il présente Micheline Redouté, déléguée régionale, qui a bien voulu participer à nos travaux et qui interviendra durant cette matinée.

1-Point financier

René Matéos distribue un tableau donnant la situation financière de la section à la date du 2 décembre 2017.

Comme chaque année, la dépense la plus importante est celle du bulletin et de son routage.

Le bilan présenté est artificiellement positif car il inclut un virement de 3 000 € du compte CASDEN, il est donc négatif de 1 915 €.

Micheline Redouté indique que la trésorerie nationale a connu un lourd déficit en 2016, dû, notamment, aux frais de congrès, ils s'élèvent à 200 000 euros, alors que les réserves sont de 600 000 euros et que celles des sections s'élèvent 1,3 million d'euros.

Henri Herrera précise qu'il faut rapprocher la perte des adhérents de la perte des emplois de fonctionnaires : 39 000 au ministère des finances depuis 10 ans et 18 000 sont prévues d'ici la fin du quinquennat.

Jean-Marie Bontemps signale lui aussi la difficulté de garder les nouveaux retraités au sein du syndicat (SNPDEN-UNSA). Quant à la diffusion par courriel du bulletin, il pense que la lecture est plus agréable avec une édition papier...

2- Le groupe des 9 (Martine Beaulu-Barlier)

Le large front unitaire d'organisations et d'associations de retraités (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, Loisirs et Solidarité des Retraités, Ensemble et solidaires-UNRPA) est unique dans le paysage syndical. Il s'est construit en réaction à la situation bloquée dans laquelle s'est trouvé le groupe constitué par les Unions Confédérales de Retraités (UCR). La CFDT, notamment, refusait d'y admettre la FSU et Solidaires et résistait à tout compromis sur ses revendications (alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs et revalorisation des petites pensions), paralysant ainsi l'action.

3- La fiscalité et le budget 2018

Henri Herrera tient à préciser que pour l'heure il n'est pas encore raisonnable de parler du budget 2018, car il ne sera définitivement connu que lorsque la loi de finance sera adoptée par le parlement fin décembre. Il rappelle le cadre européen dans lequel le budget est voté, pas de déficit

La diminution de la taxe d'habitation pour 80% des français ou pour 100%, rien n'est encore décidé, sera, peut-être, compensée par une hausse de la CSG qui sera payée par tous ! Ou par une augmentation de la TVA ou de l'impôt sur le revenu...

4- le pouvoir d'achat

René Matéos rappelle que de report en report de la date de revalorisation de nos pensions, nous avons perdu un an et donc du pouvoir d'achat.

Il pense que les retraités ne sont pas le souci du gouvernement actuel, il en veut pour preuve la réponse faite à une délégation départementale du groupe des 9 par un député du Finistère de LREM qui dit crûment que le gouvernement veut privilégier ceux qui travaillent...

5- la mise en place du CDCA

Jean-Marie Bontemps demande de se reporter à l'article qu'il a fait paraître dans le dernier bulletin départemental. Il rappelle que le CDCA est composé de deux collèges, un pour les personnes âgées, l'autre pour les handicapés (les retraités ne sont plus représentés en tant que tel ; c'était déjà quasiment la même chose dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement).

Compte rendu rédigé par Christian Vanleynseele
Résumé par René Matéos

Retraité.e.s et CSG 2018

par Henri HERRERA

Ça y est ! En tant que retraité.e.s nous sommes les heureux bénéficiaires de l'une des mesures phares de notre nouveau président... Dans son programme électoral, Emmanuel MACRON avait en effet pour objectif « de faire un transfert de pouvoir d'achat des retraité.e.s les plus aisé.e.s, vers les actifs ». Il a donc tenu ses engagements et nous, retraité.e.s aisé.e.s avec nos 1 289 € mensuels, avons pu constater une baisse non négligeable de notre pension dès le mois de janvier.

Certes, et heureusement, les retraité.e.s déjà exonéré.e.s de la CSG ou au taux réduit ne seront pas touché.e.s par cette hausse. Ainsi, selon Bercy, 40 % des retraité.e.s seraient exclu.e.s du champ de la hausse ! Ce qui revient à dire que 40 % des retraité.e.s sont pauvres, très pauvres !

Droits dans leurs bottes, nos gouvernants assurent qu'avec la suppression de la taxe d'habitation - TH - (sur trois années), les retraité.e.s ne seront pas perdant.e.s !

Cette affirmation ne prend pas en compte les disparités territoriales où dans certaines communes le plus souvent rurales le montant des « taxes d'habitation » ne compensera pas la hausse de la CSG pour les retraité.e.s. Mais aussi, on se garde bien de nous annoncer également qu'on va devoir payer plus cher portage de repas, téléalarme, etc. Tous ces services municipaux privés désormais de cette recette qu'est la taxe d'habitation. Promesse a été faite qu'elle serait intégralement compensée... Oui mais si la TH disparaît, que va devenir la surtaxe, jusqu'à 60% de majoration, votée par les communes pour les résidences

secondaires ?

Cette augmentation de la CSG a fait l'objet de nombreux commentaires et le dernier numéro du *Courrier du Retraité* en parle longuement.

Une autre innovation s'est faite plus discrète, la mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique sur les revenus de valeurs mobilières... ce prélèvement se substituera à l'impôt sur les revenus et les cotisations sociales, CSG, etc.

Ce sont principalement les ménages les plus aisés qui bénéficieront de cette « flat-tax » au taux de 30 % sur les revenus financiers qui coûtera près de 2 milliards d'euros d'ici 2019.

Parmi les 10 % des ménages les plus aisés, 70 % verront leur imposition des revenus mobiliers baisser. Cette part atteindra 90 % pour le 1 % les plus riches, parfois plus : les revenus du patrimoine représentent jusqu'à 53,3 % du revenu des 0,1 % des ménages les plus aisés. Le dernier décile verra son pouvoir d'achat progresser de 3,1 %, soit une hausse du niveau de vie de 4 225 euros en moyenne par an selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Mais le bénéfice de la mesure sera quasiment nul pour les 50 % les moins aisés des ménages !

Enfin, on ne peut aborder la fiscalité sans évoquer la principale simplification qui sera mise en œuvre au 1^{er} janvier 2019, le prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus... La pagination de notre bulletin départemental ne serait pas suffisante pour en parler et cette retenue à la source fera certainement l'objet d'une communication au cours de notre assemblée générale d'automne.

Pour se faire une idée de la baisse des pensions au 1er janvier 2018

Un retraité gagnant 1 200 euros mensuels, un niveau de pension modeste, devra supporter au final une perte de **245 euros** de ses revenus. Pour une pension mensuelle brute de 1 800 euros, environ **365 euros** par an. Au moins 60% des retraité.e.s sont concerné.e.s. René Matéos



Le 30 janvier 2018, devant les locaux valdoisiens de l'ARS, au milieu des représentants de nombreux établissements de notre département, les personnels de l'EHPAD de Viarmes étaient particulièrement nombreux. Pour mieux comprendre leurs motivations, un cadre de santé, un adjoint des cadres et deux aide-soignantes (dont trois ont entre 29 et 39 ans d'ancienneté à Viarmes) ont accepté de nous recevoir dans leur établissement.

UNE PARTICIPATION MASSIVE DES PERSONNELS

69 % des personnels ont répondu au mot d'ordre intersyndical appelant à l'action le 30 janvier et cela bien au-delà des adhérents des deux syndicats présents dans l'EHPAD (CFTC et CFE-CGC). « *C'est la première fois que je vois cela* » affirme une aide-soignante. Et si le mouvement a été aussi massif c'est que les personnels sont inquiets pour leur présent mais aussi pour leur avenir.

L'AVENIR DE L'EHPAD

Cet établissement - dont le prix de journée pour l'hébergement est de 66,54 € - comprend deux entités séparées : La « Rue aux Fées » d'une part (40 lits) et la « Fondation Champion-Mazille » (20 lits). Il est évident que cette situation génère des difficultés et une augmentation des coûts de fonctionnement. Depuis très longtemps, on parle d'un projet de reconstruction d'un EHPAD : les terrains sont achetés, le travail sur les plans - qui figurent sur les murs du local où nous nous rencontrons - est réalisé mais tout est en stand-by car l'avenir de cet établissement interroge : un audit est en cours pour l'ARS sur l'avenir de trois établissements publics autonomes voisins (Viarmes, Luzarches, Louvres). Ses conclusions doivent être rendus à l'ARS le 6 avril puis une décision sera prise. Conformément au vote quasi unanime de leur Conseil d'administration, les personnels viarmoises tiennent au statut public de leur établissement et c'était l'un de leurs messages exprimés le 30 janvier.

UN PRESENT DIFFICILE A VIVRE

Mais c'est aussi pour protester contre leurs conditions de travail que les personnels de l'EHPAD étaient dans l'action le 30 janvier. Six personnels soignants par jour et trois agents la nuit (repartis sur les deux entités) soit un de moins que début 2017, une infirmière qui fait la navette, le ménage et les petits-déjeuners confiés à des contrats aidés dont l'avenir n'est pas assuré, les absences de dernière minute non remplacées, c'est vraiment en dessous des besoins indispensables surtout avec des personnes dont l'autonomie est globalement inférieure à la moyenne des EHPAD. « *On finit la toilette vers 11h30 en moyenne, je n'ai jamais vu cela en trente ans* », souligne une aide-soignante. « *On n'a plus le temps de prendre son temps, de parler avec les pensionnaires* » constate l'une de nos interlocutrices.

Quant aux crédits de fonctionnement, l'inquiétude est aussi palpable. « *Les crédits ne couvrent même plus les dépenses de personnels, alors le matériel, les consultations des médecins, ...!* ». Et pourtant le taux d'occupation de l'EHPAD est supérieur à 98 % ! Les dépenses augmentent, le gaz, l'électricité, l'évolution des carrières des personnels. « *Que pouvons-nous faire de plus ?* ». Jadis le Conseil départemental reprenait les déficits annuels mais ce n'est plus le cas maintenant : « *les déficits sont reportés d'une année sur l'autre mais jusqu'à quand ? Ce n'est plus possible, on fait des économies sur tous les fronts !* » s'indignent les personnels.

Bien évidemment, les réponses attendues ne sont pas parvenues et nos interlocutrices glosent sur les 50 millions d'aide aux EHPAD annoncés par la ministre (« *Les gens pensent que c'est une grosse somme, mais ramenée au nombre d'EHPAD, ce n'est vraiment pas grand-chose !* »). Cette double inquiétude nuancée de colère sur leurs conditions de travail et sur l'avenir de leur établissement vont probablement les amener à poursuivre l'action entreprise !



LES DIRECTEURS SOUTIENNENT LE MOUVEMENT DES EHPAD

Par Jean-Marie BONTEMPS

Correspondant départemental de l'ADPA (Association des directeurs au service des personnes âgées), **Christian ISART** nous confirme que son association professionnelle qui regroupe des directeurs du secteur public comme du secteur privé et qui a plus de 70 adhérents sur le Val d'Oise, soutient, comme tous les syndicats de directeurs, le mouvement enclenché dans les EHPAD le 30 janvier dernier. Ce soutien est assez inhabituel mais il s'explique, selon notre interlocuteur, par deux raisons principales.

La première est un problème de financement des établissements.

La réforme de la tarification votée en 2015 met les EHPAD en difficulté et génère des déficits dans la partie « Dépendance » du financement. Le département applique en effet un taux de GIR* moyen pondéré et qui ne prend pas en compte les spécificités de chaque établissement. De plus, pour la partie « soins », les bases de calcul des effectifs utilisées par l'ARS sont très anciennes (2004 pour l'EPHAD de Luzarches que dirige Christian ISART). Or, les conditions d'accueil ont très sensiblement évolué depuis lors notamment parce que les résidents sont plus âgés (autour de 85 ans) quand ils entrent en EHPAD. Ils sont donc plus dépendants et « coûtent » plus cher en personnels (sur 76 personnes accueillies à

Luzarches, 20 ne peuvent absolument pas se nourrir seuls !). Ces besoins en personnels ne sont pas pris en compte par les bases de calcul trop anciennes. Les conventions tripartites doivent être remplacées par des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) mais, selon l'ADPA, cela ne changera rien à la non prise en compte des besoins réels des EHPAD.

La seconde est la dégradation des conditions de travail de leurs collaborateurs.

Le nombre insuffisant de postes, quelles que soient les catégories de personnels, génère une dégradation du climat social et une augmentation de l'absentéisme. « *Les directeurs sont sensibles à cette dégradation* » insiste M ISART. A ce nombre insuffisant de personnels, s'ajoute la disparition des emplois aidés (3 en moins à Viarmes et 3 à Luzarches au cours des trois derniers mois). Bien entendu, les tâches que ces personnels effectuaient retombent sur les autres agents qui n'en peuvent déjà plus et tout cela concourt à la dégradation du climat social dans les établissements et aux difficultés rencontrées pour répondre aux besoins des résidents..

En conclusion, Christian ISART « *soutient à fond la poursuite de l'action prévue le 15 mars prochain* » et espère que la mobilisation des personnels des établissements sera encore plus importante que le 30 janvier.

*GIR : les personnes âgées qui sollicitent le bénéfice de l'APA sont classées dans six groupes iso-ressources.



« Plusieurs « réformes » des retraites ont été justifiées par l'allongement général de l'espérance de vie. Une étude officielle vient cependant de conclure que, « pour les générations 1951 et suivantes », c'est-à-dire 80 % de la population française, « la durée moyenne espérée passée à la retraite devrait baisser un peu par rapport à la génération 1950 » (2). Autant dire qu'un progrès historique venait tout juste de s'inverser. Ce genre d'information n'a pas martyrisé nos tympans. Et M. Macron ne semble pas penser qu'il y aurait « urgence à agir » sur ce front... ». Serge Halimi. Le monde diplomatique. Mars 2018

EHPAD : une traînée de poudre contre les profits et l'austérité.

par Martine BEAULU-BARLIER

Foucherans, Lyon, Romorantin, Carhaix, Donne, Bruz et Châteaugiron, Angers, Saint Brieux, Ruffiac, Chatenay-Malabry, Argenteuil, et tant d'autres : autant de localités où les personnels d' EHPAD publics ou privés se sont mobilisés au cours de l'année 2017 contre l'épuisement, le surmenage, tous les manques ne leur permettant plus d'assurer aux résident.e.s, fragilisés.e.s souvent par leur grand âge et leur état de santé, les soins réguliers, l'attention que requiert le respect de leur situation et de leur dignité.

La liste non exhaustive de ces actions donne une idée de la dimension nationale prise par la dégradation des conditions de travail et d'emploi des personnels et de celle de l'accueil réservé aux retraité.e.s âgé.e.s dépendant.e.s. Comment comprendre autrement le succès de la grève nationale, inédite dans ce secteur professionnel, lancée le 30 janvier 2018 par toutes les organisations syndicales des personnels (et soutenue par une association de directeurs d'établissements), et sa reconduction le 15 mars ? Les revendications concernent les dotations, les salaires, les emplois, les statuts.

Au fil du temps, l'allongement de l'espérance de vie a fait augmenter le nombre des retraité.e.s en perte d'autonomie grave, même s'il représente une part minime de l'ensemble des retraité.e.s. Voilà de quoi aiguïser les appétits des sociétés privées dans un domaine qui leur ouvre un marché considérable qu'il faut rendre toujours plus rentable. On connaît la floraison d'établissements appartenant à Korian, Orpea, Domus-Vi, groupe de tête dans les chiffres d'affaire réalisés ; elle s'est trouvée favorisée par la mise en retrait, voire grâce à des dispositifs incitatifs, des pouvoirs publics. Le secteur public lui-même, sous-doté, cherche aussi à réaliser des marges financières optimales. Une nouvelle tarification établie sous le précédent quinquennat retire pas moins de 200 millions aux établissements publics pour répartir la pénurie.

Korian comme Orpea tirent les 2/3 de leurs revenus globaux de l'exploitation des EHPAD où elles engrangent le plus de bénéfices. Ces sociétés voient avec optimisme un avenir qui leur assure une augmentation continue de

leur chiffre d'affaires et des revenus des actionnaires. La résidence des « Opalines » à Foucherans appartenant au groupe Korian n'en a pas perçu les retombées puisqu'il a fallu 3 mois de grève pour obtenir des augmentations de salaires et les créations d'emploi qui mettent un terme à des formes de « maltraitance » et à l'égard des personnels et envers les résident.e.s.

A Argenteuil, l'EHPAD « Les pensées » appartient à la société Domidep qui s'est développée grâce au soutien de BNP Paribas, du Crédit agricole, de la Société générale qui n'ont pas la réputation d'investir par philanthropie. Son bilan a fait un bond entre 2014 et 2015 et continue de bien se porter. Elle promet un taux de rendement de 4,5 à 5% à d'éventuels investisseurs (à qui d'ailleurs divers sites proposent des placements juteux dans les EHPAD).

Il aura fallu un mois de grève en mai 2017 à des personnels déterminés pour obtenir une remise à plat des conditions de travail, des augmentations de salaire, des créations de postes pour retenir quelques-unes et non des moindres des revendications satisfaites.

Par une coïncidence involontaire, le jeudi 15 mars verra manifester les retraité.e.s en colère qui refusent l'augmentation de la CSG et revendiquent une revalorisation des pensions pour tous à l'appel du groupe des 9 organisations de retraité.e.s et les personnels des EHPAD qui n'ont toujours pas de réponses globales à leurs revendications. On perçoit au moins une convergence dans le refus d'une société fondée sur la recherche du profit, les avantages fiscaux accordés aux grosses fortunes financières, sur le mépris des retraité.e.s quel que soit leur âge et des personnels dévoués à l'intérêt général.

